



- PEINTURE ET DÉCORATION
- PONÇAGE ET VITRIFICATION DES PARQUETS
- RAVALEMENT DE FAÇADE ET DE BARDAGE
- RÉSINES DE SOLS ET BÉTON CIRÉ
- REVÊTEMENTS DE SOLS



acrylcolor.com

M. Mme DUVAL
74, route de La Crèche
79230 VOUILLE

Niort, le 04/09/2023

N/Réf : 1536

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE / REVÊTEMENT DE SOL

**AFFAIRE : Réhabilitation CUISINE - CIRCULATION
DRESSING - SANITAIRE - CAGE ESCALIER**



N°	Titre	Un	Quantité	Prix unit. H.T.	Montant H.T.
1	PEINTURE INTERIEURE				
1.1	CUISINE				
1.1.1	Plafonds				
1.1.1.1	- Travaux préparatoires, compris rebouchage, ponçage, aspiration - Fourniture et application d'une couche d'impression - Fourniture et application et de peinture acrylique mate en finition	M ²	17,30	22,90	396,17
1.1.1.2	- Plus value pour façon de spots	M ²	17,30	4,42	76,47
1.1.1.3	- Amenée/ repliement d'équipe, protection des sols, aspiration après notre intervention	ENS	1,00	66,44	66,44
	Sous-total Plafonds				539,08
1.1.2	Murs				
1.1.2.1	- Travaux préparatoires, compris rebouchage, ponçage, aspiration - Fourniture et application d'une couche d'impression - Fourniture et application de peinture acrylique finition veloutée lavable type AQUARYL des Ets UNIKALO, compris polychromie	M ²	41,40	24,35	1 008,09
1.1.2.2	- Travaux préparatoires, compris lessivage, rebouchage, ratisage fin a l'enduit ponçage, aspiration - Fourniture et application d'une couche d'impression - Pose de papier peint/ poster	M ²	4,35	23,15	100,70
1.1.2.3	- Fourniture de papier peint référence ARBUSTES, fresque Mimosa naturel des Ets ISIDORE LEROY	U	1,00	267,75	267,75
	Sous-total Murs				1 376,54
1.1.3	Menuiseries				
1.1.3.1	Porte vitrée (vers couloir) (1 face) - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	U	1,00	90,26	90,26
1.1.3.2	Huisserie - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	MI	5,00	6,65	33,25
1.1.3.3	Plinthe - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	MI	12,40	10,20	126,48



N°	Titre	Un	Quantité	Prix unit. H.T.	Montant H.T.
1.1.3.4	Divers menuiserie (cadre, baguette, socle...) - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	ENS	1,00	101,75	101,75
	Sous-total Menuiseries				351,74
	Sous-total CUISINE				2 267,36
1.2	COULOIR - SAS				
1.2.1	Plafonds				
1.2.1.1	- Travaux préparatoires, compris traitement de fissures, rebouchage, ponçage, aspiration - Fourniture et pose de toile de verre lisse de rénovation - Fourniture et application d'une couche d'impression - Fourniture et application et de peinture acrylique mate en finition	M ²	15,97	33,99	542,82
1.2.1.2	- Plus value pour façon de sous face arrondie d'escalier	M ²	10,20	22,15	225,93
1.2.1.3	- Amenée/ repliement d'équipe, mise en place de moyens pour travail en hauteur dans la cage type échafaudage, protection des sols, aspiration après notre intervention	ENS	1,00	88,58	88,58
	Sous-total Plafonds				857,33
1.2.2	Murs				
1.2.2.1	- Travaux préparatoires, compris ratissage a l'enduit de l'enduit structuré existant, rebouchage, ponçage, aspiration - Fourniture et pose de toile de verre lisse de rénovation - Fourniture et application d'une couche d'impression - Fourniture et application de peinture acrylique finition veloutée lavable type AQUARYL des Ets UNIKALO, compris polychromie	M ²	29,80	46,51	1 386,00
	Sous-total Murs				1 386,00
1.2.3	Menuiseries				
1.2.3.1	Porte vitrée (vers cuisine) (1 face) - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	U	1,00	90,26	90,26
1.2.3.2	Porte panneau (vers mezzanine) (1 face) - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	U	1,00	69,92	69,92



N°	Titre	Un	Quantité	Prix unit. H.T.	Montant H.T.
1.2.3.3	Porte panneau (cave) (1 face) - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée <i>note: comme échangé lors de notre visite, au vu du mode constructif de la porte, aucune garantie de non réapparition de fissure n'est apportée</i>	U	1,00	84,03	84,03
1.2.3.4	Huïserie - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	MI	15,00	6,65	99,75
1.2.3.5	Plinthe - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée <i>Note: pas de prestation demandée sur les plinthes crémaillère de l'escalier</i>	MI	6,90	10,20	70,38
1.2.3.6	Divers menuiserie (cadre, baguette, socle...) - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	ENS	1,00	76,98	76,98
Sous-total Menuiseries					491,32
1.2.4	Métallerie				
1.2.4.1	Tuyaux - Travaux préparatoires, compris dégraissage, ponçage; - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	ENSU	1,00	61,06	61,06
Sous-total Métallerie					61,06
Sous-total COULOIR - SAS					2 795,71
1.3	DRESSING - SANITAIRES				
1.3.1	Murs				
1.3.1.1	- Travaux préparatoires, compris rebouchage, ponçage, aspiration - Fourniture et application d'une couche d'impression - Fourniture et application de peinture acrylique finition veloutée lavable type AQUARYL des Ets UNIKALO, compris polychromie	M ²	42,20	24,35	1 027,57
1.3.1.2	- Amenée/ repliement d'équipe, protection des sols, aspiration après notre intervention	ENS	1,00	22,15	22,15
Sous-total Murs					1 049,72



N°	Titre	Un	Quantité	Prix unit. H.T.	Montant H.T.
1.3.2	Menuiseries				
1.3.2.1	Porte pleine (1 face) - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	U	2,00	40,71	81,42
1.3.2.2	Huisserie - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	MI	5,00	6,65	33,25
1.3.2.3	Plinthe - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	MI	12,00	10,20	122,40
1.3.2.4	Frisette de plafonds - Travaux préparatoires, compris lessivage, ponçage; - Fourniture et application d'impression - Fourniture et application de 2 couches de laque glycéro satinée	ENS	6,90	39,70	273,93
	Sous-total Menuiseries				511,00
	Sous-total DRESSING - SANITAIRES				1 560,72
	Total PEINTURE INTERIEURE				6 623,79
2	REVETEMENT DE SOL				
2.1	INTEGRALITE DU PROJET - RDC				
2.1.1	Sol PVC				
2.1.1.1	- Travaux préparatoires, compris ponçage, aspiration - Fourniture et application de primaire - Fourniture et application d'enduit de ragréage fibré autolissant - classe P3 - 3 à 10 mm, compris réservations	M ²	29,96	18,96	568,04
2.1.1.2	- Fourniture de revêtement PVC en dalle/lame class. U4P3 type DESIGN Promenade OAK 9038 des Ets OBJECTFLOR EXPONA - Pose collée de revêtement en lame/dalle, compris joint acrylique en périphérie des plinthes	M ²	29,96	62,90	1 884,48
2.1.1.3	- Fourniture et pose de plinthe de barre de seuil à rattrapage de niveau inox collée	U	1,00	12,61	12,61
	Sous-total Sol PVC				2 465,13
	Sous-total INTEGRALITE DU PROJET - RDC				2 465,13
	Total REVETEMENT DE SOL				2 465,13



Devis n°1536 du 04/09/2023

N°	Titre	Un	Quantité	Prix unit. H.T.	Montant H.T.

Mode de règlement : A réception de facture

Montants en Euros	
Total H.T.	9 088,92
Total T.V.A. 10%	908,89
Total T.T.C.	9 997,81

Nous restons à votre disposition pour toute ou renseignements complémentaires.

- **Validité du devis** : Le présent devis est valable 1 mois à compter de la date de son établissement. Tout retard éventuel justifié et indépendant de l'entreprise ou cas de force majeure ne peut être invoqué comme clause d'annulation de la commande ni donner droit à une quelconque indemnité au client.

- **Acompte** : 30% à la commande, le solde à réception de facture.

- Les travaux sont commandés dès signature avec mention manuscrite "Bon pour acceptation des travaux" TVA (art.256-IV-1° et 269 du CGI).

- **Assurance professionnelle** : MAAF Assurances, 42 Avenue de Paris 79000 NIORT - Territorialité : France - N° contrat 179050601 D003

- **TVA** : "Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix"

- **Médiation** : Le client (consommateur personne physique) peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à BATIRMEDIATION CONSO - 834 chemin de Fontanieu - 83200 LE REVEST LES EAUX - 07 68 46 59 09 - contact@batirmédiation-conso.fr

Signature Entreprise : Pour ordre

ACRYL COLOR
100 rue des Ors - 79000 NIORT
Tél. 05 49 35 34 49 - Fax 05 49 73 11 80
contact@acrylcolor.fr
SIRET 480 524 388 00026 - APE 4334Z

Signature client : "Devis reçu avant exécution des travaux -
Lu et approuvé - Bon pour accord"

*Devis reçu avant exécution des travaux
Lu et approuvé Bon pour accord*

Page : 6/7

100, rue des Ors - 79000 NIORT / Tél 05 49 35 34 49 / Fax 05 49 73 11 80

SAS au capital de 100000 € / RCS Niort B 480 524 388 / SIRET : 48052438800026 / APE : 4334Z

TVA Intracom. : FR13480524388 / Dom. bancaire : C.A. NIORT Brèche FR7611706000155377884700179 BIC AGRIFRPP817

Site : www.acrylcolor.com / Email : contact@acrylcolor.fr

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre agréé par l'administration fiscale.

**SAS ACRYLCOLOR : Conditions Générales de Ventes :**

1/ Conditions d'application des CGV : Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque client qui en ferait la demande, parallèlement aux factures émises ou bons de commandes. En conséquence, le fait de passer une commande signée avec la mention portée manuellement « Lu et approuvé - Bon pour accord » implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV et à l'exclusion de tout autre document quel qu'il soit et qui n'aurait qu'une valeur indicative commerciale. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation écrite et formelle du vendeur, se prévaloir contre les présentes CGV. Toute condition contraire posée par le client (Maître d'ouvrage) sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société ACRYLCOLOR, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que la société ACRYLCOLOR ne se prévale à un moment donné d'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement à l'une quelconque des dites conditions.

2/ Livraison - Approvisionnement : Les livraisons ou l'approvisionnement de matériaux sont définis comme étant la mise à disposition portée à la connaissance du client, ou par la livraison par la société ACRYLCOLOR sur le chantier. Les délais de livraison ou d'approvisionnement ne sont qu'indicatifs et aucun retard de livraison ne saurait entraîner une quelconque pénalité de retard, pas plus que la résiliation de commande ou du marché. En cas de livraison ou d'approvisionnement successifs, pour une même commande ou un marché, ceux-ci seront effectués selon le planning prévu, étant précisé que celui-ci demeure indicatif. Les fournitures et matériaux transportés transitent aux risques et périls du client (Maître d'ouvrage). En cas de retard de livraison pour cas de force majeure, la société ACRYLCOLOR dégage toutes responsabilités y compris en cas d'avaries ou de fournitures manquantes. Toute réclamation concernant la qualité des matériaux devra être impérativement adressée par courrier recommandé avec A/R ou courriel électronique dès la réception de celle-ci, et au plus tard dans les quarante-huit heures. La responsabilité de la société ACRYLCOLOR ne peut aller au-delà du strict remplacement de matériaux reconnus défectueux et dûment constatés puis consignée et signée par écrit par les deux parties concernées.

3/ Modifications en cours de chantier : Toute modification demandée par le client en cours de réalisation de la prestation portée sur le devis fera obligatoirement l'objet d'un courrier dûment signé par les parties contractuelles, en deux exemplaires à raison d'un pour chacune des parties.

4/ Travaux supplémentaires : Tous travaux supplémentaires demandés par le client après la signature du devis initial ou en cours de chantier feront systématiquement l'objet soit d'un avenant ou d'un devis complémentaire dûment signés par les parties dans les mêmes conditions que le devis initial.

5/ Garanties : Les produits, matériaux et fournitures sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication conformément aux dispositions légales. A ce titre, la seule obligation incombant à la société ACRYLCOLOR sera le remplacement gratuit. Tout produit appelé à bénéficier d'une éventuelle garantie doit être au préalable soumis à la compétence après-vente de la société ACRYLCOLOR dont l'accord final est obligatoire. Les frais éventuels de port sont à la charge du client.

6/ Retour de matériaux : En cas de retour de matériaux et sous réserve de l'acceptation préalable indiquée au § 5 et ses conditions, celui-ci devra être réalisé dans les délais les plus prompts à compter de la date de consignation de ces désordres sur le constat rédigé par les parties concernées. Tout retour ne sera pris en compte qu'après avoir formellement consigné et paraphé son objet en accord mutuel. Toute reprise acceptée pourra faire l'objet d'un avoir au profit du client après les vérifications qualitatives et quantitatives des produits retournés et avant livraison en remplacement des matériaux défectueux. Tout autre défaut ou détérioration causés par des causes naturelles ou accidentelles, accident extérieur, dégradation après la réception de ceux-ci et cas de force majeure (incendie, inondations, accidents) devra être porté sur un document approprié. La société ACRYLCOLOR dégage tout vol de matériaux sur le chantier en son absence.

7/ Délais d'exécution portée (éventuellement) sur le devis : Ils sont donnés à titre indicatif. La responsabilité de l'entreprise ACRYLCOLOR est dérogée de plein droit en cas de retards dus à des cas de force majeure ou d'événements graves indépendants de sa volonté tels que décès, grèves, retards de transports des fournisseurs, inondations, incendie, accidents etc.).

8/ Conditions de Paiement : Toutes factures non payées, soit à réception, soit conformément aux mentions portées sur la facture dans les jours suivant la réception (ou après la date prévue sur le devis) de celle-ci, entraîne pour le client la facturation de pénalités de retard à un taux égal au moins à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur à compter de la date de réception de la facture. Ce taux est applicable dès le premier jour de retard.

Le paiement doit être effectué comme suit :

- Acompte de 30% à la commande ;

- 40 % en cours de travaux (ou sur situation(s) si prévue(s) au devis ou au marché selon la durée du chantier) ;

- Le solde à la réception de la facture finale (ou selon la mention prévue sur la facture ou le marché).

Nos prix Hors taxes sont réputés nets et un acompte ne sera accordé pour paiement anticipé que sur accords préalable des deux parties.

Toute commande passée à compter du jour de la proposition faite et remise au client (devis) par la société ACRYLCOLOR est réputée non opposable par le client. Tout règlement effectué ne peut donner à lieu à remise (par exemple commerciale) qu'à l'initiative de la société ACRYLCOLOR.

9/ Modalités de paiement : Les paiements s'entendent nets, sans escompte ni rabais autres que préalablement convenus, à la date de règlement figurant sur les factures. Les lettres de change et acceptation ne font ni novation, ni dérogation au lieu-dit de paiement. Lorsque le règlement par traite ou effet de paiement a été convenu, ceux-ci doivent être retournés avec acceptation dans un délai de huit jours à réception. Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, soit en principe, sauf dispositions contraires convenues entre les parties, à la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. Dans tous les cas, il ne saurait être dérogé aux dispositions contenues dans la loi dite LME (Loi de Modernisation de l'Economie) du 4 Aout 2008. Aussi, dans le cas où les sommes dues sont payées après la date figurant sur la facture, des intérêts de retard fixés au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Leur exigibilité n'est pas subordonnée à l'envoi préalable d'une mise en demeure conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de Commerce. Les retards acceptés par notre société dans les paiements entraînent eux aussi de plein droit une indemnité fixée au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage (intérêts moratoires). En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement de toutes nos créances échues ou à échoir de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Tout retard de paiement entraînera l'application de l'article n° 53-II de la loi NRE soit une pénalité égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne majorée de 10 points. Dans ce cas, ACRYLCOLOR s'autorise à suspendre les actions en cours. Par ailleurs, une clause pénale de 15% sur les sommes impayées sera appliquée de plein droit. Au titre de l'article L441-6 du code de commerce, il sera réclamé en sus une indemnité forfaitaire fixée par décret et une indemnité complémentaire de recouvrement sur les frais exposés selon justificatifs.

10/ Conformité des travaux : La société ACRYLCOLOR exécute ses travaux dans les règles dites de l'art conformément à son obligation dans sa profession. En cas de contestation du client, ce dernier devra la formuler par écrit avec A/R afin d'en évaluer l'éventuelle légitimité. Toute contestation éventuelle du client non en conformité avec les règles et usages dans la profession ne saurait être retenue.

11/ Propriété intellectuelle : Tout plan, devis, dessins, calculs, maquette et descriptifs sont la propriété exclusive de la société ACRYLCOLOR. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers et notamment à des entreprises concurrentes ou non sans autorisation.

12/ Clause attributive de compétence :

En cas de contestation de quelque nature qu'elle soit ou litige, les parties se soumettent à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce ou d'Instance compétent du lieu du siège social de l'entreprise, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

Merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé avec votre devis accepté

Lu et approuvé, le 04/09/2023

Votre signature :

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) : **DUYAL**
Nom : Prénom : **OLIVIER**
Adresse : **74 Route de la Prairie** Code postal : **79230** Commune : **VOUILLE**

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
 n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques
 système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à **Vouille**, le **4/09/2023**

Signature du client ou de son représentant :



¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.